



CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 Janvier 2024

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à dix-huit heures, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **Rivière-Saas-et-Gourby**, dûment convoqué le 22 janvier 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hervé DARRIGADE, Maire**.

Présents : Monsieur Hervé DARRIGADE Maire, Madame Caroline JAY 1^{ère} adjointe, Monsieur LUBERRIAGA Patxi, Monsieur Yves SERVOIS, Madame Marie PE, Madame Christel PAGEOT, Madame Sylvie POMMIES, Monsieur Mickaël PIONETTI, Mme AURRIAC Laure et Monsieur Joël BONHOMME.

Absent(es) Excusé(es) : M. CAFFRAY Maxime, Mme RECARTE Virginie, M. BEKAOUI Mohamed, Mme AURRIAC Laure

Procuration : M. CAFFRAY Maxime à M. PIONETTI Mickaël, Mme RECARTE Virginie à Mme POMMIES Sylvie, M. BEKAOUI Mohamed à Mme JAY Caroline

Secrétaire de séance : Mme JAY Caroline

Date de la convocation : 22 janvier 2024

Date de l'affichage : 22 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Nombre de membre ayant une procuration : 3

Ordre du jour :

■ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 décembre 2023 ;

■ Délibérations à l'ordre du jour :

- 01 – Dossier DETR 2024 pour la rénovation du mur à gauche
- 02 – Dossier DETR 2024 pour la rénovation de l'église
- 03 – Dossier DETR 2024 pour l'aménagement de l'aire de jeux
- 04 – Dossier DETR 2024 fourniture numérique école
- 05 – Dossier aide départementale fourniture numérique école
- 06 - Convention avec le club de Pelote pour l'installation de panneaux publicitaires dans le mur à gauche
- 07 – Convention avec le CPIE concernant le plan de gestion des Barthes communales 2024-2026

Monsieur le maire ouvre la séance et sollicite un secrétaire de séance.

Madame Caroline JAY propose sa candidature qui est acceptée par les membres présents.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023 à l'approbation des élus.

Après signature du registre du procès-verbal par les élus, M. le Maire ouvre la séance

Délibérations à l'ordre du jour :

01 - Objet : Demande de subvention au titre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) – Année 2024 – Réhabilitation de la salle polyvalente du Mur à gauche

Monsieur le Maire rappelle que certains projets d'investissements peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) avec un taux de subvention compris entre 20 et 40 %.

Pour l'année 2024, monsieur le Maire propose de présenter plusieurs dossiers et en priorité ; dans le cadre de l'aménagement des bâtiments publics sportifs, le dossier de rénovation du mur à gauche.

Il s'agit de nettoyer/réparer la toiture du bâtiment principal, changer la toiture des vestiaires jouxtant, reprise des gouttières, les peintures intérieures du bâtiment principal, l'installation électrique pour l'ouverture de la porte lors des locations, plusieurs modifications électriques nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble et le changement du filet pour la sécurité des spectateurs.

Le montant des travaux est estimé à 55 090.08 € HT soit 66 108.10 € TTC.

A savoir :

Charpente : 19 635.10 € HT

Peinture : 26 019.00 € HT

Porte : 3 491.67 € HT

Electricité : 4 014.63 € HT

Filet : 1 929.68 € HT

M. Le Maire propose aux membres du Conseil de solliciter de la part de l'Etat une subvention d'un montant de 22 036.03 €, correspondant à 40 % du montant prévisionnel HT des travaux.

Avis du conseil municipal :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

02 - Objet : Demande de subvention au titre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) – Année 2024 – Réhabilitation de l'église

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le deuxième dossier à soumettre au titre du DETR, dans le cadre de l'entretien et de la mise en valeur du patrimoine, est la rénovation de l'église. Il s'agit de nettoyer les façades par pulvérisation faite avec un drone, de nettoyer l'intérieur du clocher et de capturer les pigeons.

Le montant des travaux est estimé à 22 158.63 € HT soit 26 590.36 € TTC

A savoir :

Le nettoyage par drone de la façade : 10 248.88 € HT soit 12 298.65 € TTC

Le nettoyage et la fermeture du clocher : 9 809.75 € HT soit 11 771.70 € TTC

La capture des pigeons : 2 100.00 € HT soit 2 520.00 € TTC

M. Le Maire propose aux membres du Conseil de solliciter de la part de l'Etat une subvention d'un montant de 8 863.45 €, correspondant à 40 % du montant prévisionnel HT des travaux.

Avis du conseil municipal :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

03 - Objet : Demande de subvention au titre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) – Année 2024 – Aménagement de l'aire de jeux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le troisième dossier à soumettre au titre du DETR, dans le cadre de l'aménagement d'espaces publics sportifs, est l'extension de l'aire de jeux avec un espace de remise en forme.

Le montant des travaux est estimé à 29 465.27 € HT soit 35 358.32 € TTC.

M. Le Maire propose aux membres du Conseil de solliciter de la part de l'Etat une subvention de 11 786.11 €, correspondant à 40 % du montant prévisionnel HT des travaux.

Avis du conseil municipal :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

04 - Objet : Demande de subvention au titre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) – Année 2024 – Fourniture de tableau numérique dans une classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le quatrième dossier à soumettre au titre du DETR, dans le cadre du développement numérique, est la fourniture de matériel numérique pour la classe qui vient d'ouvrir à l'école. La seule à ne pas être encore équipée.

Le devis reçu n'est arrivé qu'hier son montant étant inférieur à 4000 € HT, ce projet ne peut pas rentrer dans le cadre de la dotation DETR.

A ce jour, il n'y a pas de subvention émanant de l'académie pour la fourniture de matériel informatique et numérique.

05 - Objet : Demande de subvention auprès du département pour la fourniture de tableau numérique dans une classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier précédent pour la fourniture de matériel numérique pour la nouvelle classe peut être éligible à une subvention par le département.

Le montant des fournitures est estimé à 1969,18€ HT soit 2363,02 € TTC.

M. Le Maire propose aux membres du Conseil de soumettre ce dossier au département.

Avis du conseil municipal :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

06 - Objet : Convention avec le club de pelote pour l'Installation de panneaux publicitaires à l'intérieur du mur à gauche

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande par le Club de Pelote Riviérois pour installer des panneaux publicitaires dans le mur à gauche, afin d'obtenir des sponsors.

Ces panneaux n'étant pas visibles de la voie publique aucune démarche n'est à faire auprès de la préfecture ou de la DDTM. Néanmoins, le bâtiment appartenant à la commune il est souhaitable de signer une convention pour l'installation et l'entretien de ces panneaux.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention avec la pelote pour l'installation de ces panneaux publicitaires.

Yves Servois s'interroge sur le fait que le comité des fêtes risque de perdre des sponsors de son côté. En effet, les deux associations sollicitent les mêmes sponsors locaux. La publicité dans le mur à gauche ayant pour vocation d'être permanente, les sponsors risquent de ne donner qu'au club de pelote car ils seront de toute façon visibles lors des manifestations du comité des fêtes.

Avis du conseil municipal :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

07 - Objet : Convention avec le CPIE de Seignanx et Adour relative à la mise en œuvre du plan de gestion des Barthes communales sur la période 2024-2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de signer une convention avec le CPIE de Seignanx et Adour pour la mise en œuvre du plan de gestion des Barthes communales sur la période 2024-2026. Les missions du CPIE se composent en deux parties, « animation territoriale et administrative » et « Etudes et ingénierie ».

La participation des communes est calculée au prorata de la surface de Barthe en ENS.

Pour Rivière-Saas-et-Gourby cela correspond à 145 Ha soit 29.12 % des surfaces des 6 communes.

Ce qui porte la participation à 1 102 € par an par année pendant 3 ans.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention avec le CPIE afférente pour la mise en œuvre du plan de gestion des Barthes communales.

Sans remettre en question l'importance du CPIE, Mme Jay s'étonne de cette nouvelle facturation, décidée de façon unilatérale et sans explication.

Avis du conseil municipal :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 19 h 15

Le Maire, Hervé DARRIGADE

